

**Communauté de Communes du Sud Artois**  
**Budget Annexe Développement Economique 2021**  
**Délibération 2022-030 du 5 avril 2022.**

**DELIBERATION DE LA**  
**COMMISSION ADMINISTRATIVE**  
**sur le Compte Administratif**  
**sur le Compte de Gestion**  
**sur l'affectation des Résultats**

Envoyé en préfecture le 20/04/2022

Reçu en préfecture le 20/04/2022

Besier  
Levrault

Nombre de Membres en présence : 88  
 Nombre de membres présents : 88  
 Nombre de suffrages exprimés : 66  
 Votes Contre 0 Pour 66  
 Date de convocation : 28 mars 2022.

Affiché le : 88

ID : 062-200035442-20220405-DEL2022\_030-DE

La Commission Administrative, réunie sous la Présidence de Monsieur Gérard DUE, Vice-Président, délibérant sur le Compte Administratif 2021 dressé par Monsieur Jean Jacques COTTEL, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le Compte de Gestion dressé par le Comptable, visé et certifié par l'Ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la Comptabilité Administrative,

1°/ lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		209 460,75
Part affectée à l'investissement		
Opérations de l'exercice	529 575,17	629 124,48
<b>TOTAUX</b>	529 575,17	838 585,23
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>		309 010,06

INVESTISSEMENT	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	279 843,29
438 680,59	371 575,00
438 680,59	651 418,29
	212 737,70

ENSEMBLE	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	489 304,04
968 255,76	1 000 699,48
968 255,76	1 490 003,52
	521 747,76

Besoin de financement	
Excédent de financement	212 737,70
Restes à Réaliser DEPENSES	200 000,00
Restes à Réaliser RECETTES	
Besoin total de financement	
Excédent total de financement	12 737,70

2°/ Constate les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le Compte de Gestion dressé par le Comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve,

3°/ reconnaît la sincérité des Restes à Réaliser,

4°/ arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros,

5°/ Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recettes d'investissement)
309 010,06	au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté).

Envoyé en préfecture le 20/04/2022

Reçu en préfecture le 20/04/2022

Affiché le

Berser  
Levrault

Ont signé au registre des délibérations : Mmes P. COPIN, N. LEBRUN, E. GARRET, E. COTTEL, V. THIEBAUT, A.M. BARBIER, F. LETURCQ, I. GUILLON, M. MANECHEZ, G. MYKOLAJCZAK, I DREMEAUX,

MM. J.F. LALY, Y. RICHEZ, B. DOBOEUF, F. TAMAYO, B. ROUSERE, A. DAMHEC, A. LEJOSNE, J. MAURER, B. VAILLANT, G. BOURY, R. LELEU, J. WEEXSTEEN, J.C. MAYEUX, B. CAILLE, L. MUCHEMBLED, G. DUE, J.P. WISSOCQ, J.C. DERUE, O. HOUPLAIN, Ph. LEFORT, D. TABARY, H. COPIN, D. LEDRU, J.P. LORENT, D. BIZART, M. FLAHAUT, D. CARON, D. DHOUILLY, B. HIEZ, D. PORET, J.F. DERCOURT, M. LALISSE, F. CARON, J. BONNAY, R. VAN CAENEGHEM, D. BEDU, M. BLONDEL, Th. ROUCOU, F. FOURNIER, D. BOUQUILLON, J.M. LECORNET, A.M. LECAT.

Mme D. TABARY, absente et excusée, a été suppléée par M. L. CHATELAIN,  
Mme A.S. DELAUTTRE, absente et excusée, a été suppléée par M. F. CHATELAIN,  
M. Ph. LESAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LABOURE,  
M. E. BIANCHIN, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DELATTRE,  
M. P. VISENTIN, absent et excusé, a été suppléé par M. A. LESAGE,  
M. J. PETIT, absent et excusé, a été suppléé par M. N. GAMAY,  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. L. DEMARLE,

Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,  
Mme R. MAGGIOTTO, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,  
Mme Martine BONIFACE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. F. FOURNIER,  
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme E. DROMART.

Pour expédition conforme.

Certifié et rendu exécutoire  
par affichage le 5 avril 2022  
et transmission en Préfecture

Le Président

Jean Jacques COTTEL



DEL 2022-030 du 5/04/2022  
Finances – CA 2022  
Budget Annexe Dev Eco.

Le Président

M. Gérard DUE

